

# PDEV

plan directeur  
des espaces verts

«*Tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi.*»

Gandhi



## Contexte: la qualité de vie des habitants, un enjeu qui se planifie

Lorsqu'elles sont questionnées sur la notion «d'espace public», deux tiers des personnes pensent «parc, jardin et espace vert». C'est le résultat d'une étude européenne menée en 2011. Rien d'étonnant à cela. Sept offices fédéraux unissaient en 2014 leurs voix pour l'écrire : **«Nous avons besoin d'espaces verts attractifs!»**: Ils sont «un facteur déterminant pour réussir l'urbanisation vers l'intérieur (...).

Les espaces ouverts remplissent de nombreuses fonctions: ce sont des lieux de jeu et de **rencontre**, ils permettent de découvrir la nature, et sont propices aux loisirs, à la pratique du **sport** et à l'activité physique. Ils sont utilisés pour les **transports**, la sylviculture et l'agriculture, ils constituent la base de notre régime des **eaux**, contribuent à l'**équilibre climatique** et sont nécessaires à la préservation de la **biodiversité**. Leurs tâches sont donc multiples et pourtant, ils sont souvent gérés de façon non-coordonnée.

Or, **la diversité des espaces ouverts ne peut jouer à plein que si leur développement s'inscrit dans une vue d'ensemble**. Les cantons et les communes portent une grande responsabilité dans la mise en œuvre.»

<sup>1</sup> Les espaces ouverts dans les agglomérations, Confédération suisse & 7 offices fédéraux, 2014 / [https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/agglomerationspolitik/freiraumentwicklunginagglomerationen.pdf.download.pdf/les\\_espaces\\_ouverts\\_dans\\_les\\_agglomerationen.pdf](https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/agglomerationspolitik/freiraumentwicklunginagglomerationen.pdf.download.pdf/les_espaces_ouverts_dans_les_agglomerationen.pdf)

## QUE DIT LA LOI?

A vrai dire, peu de choses.

L'Ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcPN 2018) indique que «Le Conseil d'Etat conclut, avec les organes responsables des parcs, des contrats de prestations, fixant notamment le cadre de création et de gestion des parcs.» Cependant un tel outil représente pour les collectivités une précieuse opportunité d'allier des objectifs sociaux, territoriaux, environnementaux et climatiques.



## Qu'est-ce qu'un PDEV?

Le Plan directeur des espaces verts (PDEV) désigne un outil permettant à la fois de dresser le portrait d'un territoire, d'identifier les tendances de son développement et de prioriser des actions le concernant.

Sous cette appellation, Pass-age vous propose:



- Le **bilan des parcs et espaces verts** vise à les caractériser et les cartographier, au-delà des inventaires souvent lacunaires réalisés dans les documents officiels, qui n'intègrent pas forcément, par exemple, les terres humides, les ravins, etc. Il s'agit également de définir pour espace vert ses usagers, leurs pratiques et leurs attentes.
- La **définition d'une stratégie** s'appuie d'abord sur la mise en réseau des différents espaces, afin d'obtenir un maillage, et sur l'identification du potentiel de chaque espace. Ensuite, une fois les besoins des usagers identifiés (voir bilan, point précédent) et les objectifs définis avec les autorités, il s'agira de définir les lignes directrices de la politique d'acquisition de terrains et de planifier les interventions nécessaires à la densification du maillage, tout cela en préservant l'équilibre entre accès au public et préservation de l'environnement.
- Enfin, parce que tout cela ne saurait se faire sans la participation active du public cible, les habitants, nous vous proposons de **concevoir différents petits projets pilotes en démarches participatives** en lien avec des projets à court terme, afin de co-fabriquer avec les usagers les enjeux de qualité de vie des espaces désignés. Une façon simple et proactive d'expérimenter la faisabilité, le temps, le coût et les risques de ce type de processus dans votre réalité.

## Démarche participative: de l'intégration à l'adhésion

Pourquoi intégrer le processus participatif dans la conception d'un PDEV? Quelle que soit la tournure choisie, la réponse prend rapidement des airs de lapalissade, mais il nous semble tout de même utile de la donner: l'espace public est pensé pour correspondre aux besoins, précisément, du public. Rien de tel dès lors que de l'intégrer à la réflexion.

Les fonctions sociales et culturelles de tout espace public devraient en effet se situer au cœur du projet, afin de garantir un urbanisme «à échelle humaine» et de **permettre l'adhésion et la confiance des usagers**, et avec elle leur qualité de vie et leur épanouissement.

Vous souhaitez renforcer le cœur piéton de votre ville ou village? Avant d'y aménager des trottoirs, il s'agit d'examiner les besoins des habitants et des visiteurs, leurs aspirations, et de s'en servir pour repenser globalement le caractère du site. En effet, **pour qu'un quartier soit «marchable», il faut qu'il soit aimable**. Et réciproquement. En pratique, il s'agit de repenser l'urbanisme à partir des piétons (incluant bien sûr les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite) en plaçant leurs expériences sensorielles et leurs usages au centre du projet urbain.

Dans ce contexte, le Plan directeur des espaces verts constitue sans doute le terrain le plus favorable à l'intégration d'une démarche participative, en particulier les projets pilotes. En effet, comme mentionné en introduction de ce document, **l'espace vert** constitue pour 2/3 de la population le **symbole de l'espace public**.

Véritables poumons verts au cœur d'agglomérations de plus en plus densément bâties, les parcs et jardins contribuent bien sûr à atténuer les effets du réchauffement climatique et de la pollution, embellissent la vue, renforcent l'attrait résidentiel et touristique d'une agglomération. Mais de surcroît jouent un rôle majeur dans la réduction du stress, favorisent la création du lien social, et semblent contribuer à un abaissement de la criminalité.

Tout urbaniste vous le dira: La démarche participative dès la conception de projet est un moyen de s'approprier celui-ci et une **garantie de durabilité** des aménagements mis à disposition. Ainsi, convaincus que l'intégration des usagers est bénéfique à la réussite des projets en lien avec le PDEV, nous emmenons et gérons ce type de démarche.



## **Pass-age :**

### **Qualité paysagère, durabilité, fonctionnalité**

Créé à Sion en 2010, le bureau d'architectes-paysagistes Pass-age propose aux maîtres d'ouvrage, collectivités ou privés, des solutions convaincantes pour l'homme et pour la nature.

Avec engagement et réalisme.

Loin des poncifs attribués à leur profession, Alban Carron et Florent Lièvre revendiquent une approche responsable, cohérente et durable pour des projets sur mesure, où l'identité du site prime sur celle du créateur. Leurs actions se nourrissent de quelques principes:

Oui, fonctionnalité, confort, sécurité et qualité paysagère sont compatibles

----

La durabilité n'est pas une option, c'est une nécessité

----

Fonctionnalité, multifonctionnalité: qui dit espace public dit... public

----

Chaque lieu a ses singularités, à nous d'en faire des qualités paysagères

----

La mobilité vit sa révolution. La connaître, c'est l'intégrer au mieux

----

Il n'y a pas de petit projet, seulement de petits budgets. Et on sait faire avec.

**Pass-age** – Alban Carron (076 329 70 49)  
& Florent Lièvre (079 870 86 38)

**[www.pass-age.ch](http://www.pass-age.ch)**